

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le dix-neuf janvier deux mil seize s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Bouillis, Lesage, Renou, Laurent, M.M. Bernier, Després, Rocher, Moreaux, Gautrin, de la Chesnais,

Absents excusés : Mmes Roger, Ducoux, Trufflet, M. Peigné.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain Moreaux a été élu secrétaire de séance.

N° 2016-01-01 ó Aménagement centre bourg de la RD10 et la RD4 : validation Avant-Projet Détaillé (APD)

Madame le Maire présente au conseil le dossier de l'avant-projet détaillé concernant les travaux d'aménagement du centre bourg avec les objectifs suivants : la mise en sécurité, l'amélioration du cadre de vie, la requalification des espaces publics existants, la mise en place de déplacements multi-modaux, l'adaptation des aménagements à la loi handicap « loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances » et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, l'avant-projet détaillé présenté,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 2016-01-02 ó Aménagement centre bourg de la RD10 et la RD4 : présentation du projet et demande de subvention au titre de la DETR.

Madame le Maire présente au conseil le dossier de l'avant-projet détaillé concernant les travaux d'aménagement du centre bourg comportant :

- la mise en sécurité,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la requalification des espaces publics existants,
- la mise en place de déplacements multi-modaux,
- l'adaptation des aménagements à la loi handicap « loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances »,
- la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le coût global de l'opération est estimé à 538 353 p HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte le projet présenté,
- arrête les modalités de financement de l'opération, conformément au plan de financement joint au dossier,
- sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

N° 2016-01-03 ó Aménagement centre bourg de la RD 10 : présentation du projet et demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Madame le Maire présente au conseil le dossier de l'avant-projet détaillé concernant les travaux d'aménagement du centre bourg de la RD 10 comportant :

- la mise en sécurité,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la requalification des espaces publics existants,
- la mise en place de déplacements multi-modaux,
- l'adaptation des aménagements à la loi handicap « loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances »,
- la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le coût global de l'opération de la RD10 et la RD4 est estimé à 538 353 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte le projet présenté,
- arrête les modalités de financement de l'opération, conformément au plan de financement joint au dossier,
- sollicite une subvention spécifique au titre de la répartition du produit des amendes de police.

N° 2016-01-04 ó Aménagement centre bourg de la RD4 : présentation du projet et demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Madame le Maire présente au conseil le dossier de l'avant-projet détaillé concernant les travaux d'aménagement du centre bourg de la RD 4 comportant :

- la mise en sécurité,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la requalification des espaces publics existants,
- la mise en place de déplacements multi-modaux,
- l'adaptation des aménagements à la loi handicap « loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances »,
- la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le coût global de l'opération de la RD10 et la RD4 est estimé à 538 353 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte le projet présenté,
- arrête les modalités de financement de l'opération, conformément au plan de financement joint au dossier,

- sollicite une subvention spécifique au titre de la répartition du produit des amendes de police.

N° 2016-01-05 ó Accessibilité du cimetière d'Épiniac : présentation du projet et demande de subvention au titre de la DETR.

Madame le Maire présente au conseil les travaux de voirie et d'accessibilité concernant l'aménagement du cimetière d'Épiniac, à savoir :

- l'aménagement PMR des allées centrales et du chemin d'accès sur le côté ouest du cimetière par la pose d'enrobés.

Le coût global de l'opération est estimé à 12 969.84 HT soit 15 563.81 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte le projet présenté,
- arrête les modalités de financement de l'opération, conformément au plan de financement joint au dossier,
- sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

N° 2016-01-06 ó Résidence des Acacias : Elagage de branches

Monsieur Bernier présente au conseil un devis de la Société Rondin de Plerguer concernant l'élagage à la nacelle de deux branches d'un chêne à la résidence des Acacias.

Le montant de cette intervention s'élève à la somme de 207.50 € HT, soit 249 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

N° 2016-01-07 ó Travaux de rénovation de la salle polyvalente : présentation d'avenants.

Madame le Maire fait savoir au conseil qu'elle a reçu des avenants pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente concernant le lot 7 « peinture » et le lot 8 « électricité ».

Monsieur Després, adjoint, en donne les détails suivants :

- **Entreprise Ferron** : Travaux supplémentaires de peinture : la rampe extérieure métallique accès scène, le ravalement façade extérieure, les murs de la réserve, la porte intérieure réserve, ajout toile sur verre de la salle de réunion et local rangement chaises, ajout toile sur verre et peinture wc femmes, pour un montant de 3 232.32 € HT, soit 3 878.78 € TTC,
- **Entreprise Tropée** : Achat et mise en place d'un vidéo projecteur SONY CW276, d'un caisson de protection ERAR 717293, d'un écran motorisé ORION, de câbles et adaptateur HDMI et remplacement luminaires au bar, pour un montant de 4 907.50 € HT, soit 5 889.00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide ces travaux supplémentaires et autorise Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

Monsieur Desprès présente également des devis pour le changement et installation du matériel de cuisine de la salle polyvalente à savoir un fourneau 4 feux sur four à gaz, une armoire froide, un lave-vaisselle, une table d'entrée, une table sortie, une douchette complète, un rayonnage 4 niveaux aluminium.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir le devis de CHR Avenue pour un montant de 7 564 ¢ HT, soit 9 076.80 ¢ TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2016-01-08 ó Programme d'actions de l'ONF.

Monsieur Bernier présente au conseil un programme annuel des actions établi par l'Office National des Forêts pour des travaux d'investissement dans la forêt communale en 2016.

Le montant estimatif de ce programme s'élève à la somme de 930.00 ¢ HT.

Après discussion, le conseil municipal accepte le programme présenté, autorise Madame le Maire à le signer et à demander les devis correspondants à ce programme.

N° 2016-01-09 ó Départ à la retraite de Mme Blaire.

Pour le départ en retraite de Madame Blaire, 41 ans passés au service de la collectivité, Madame le Maire propose au conseil l'achat d'une tablette et son étui pour un montant de 298.99 ¢ TTC.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Informations diverses.

1 ó Madame le Maire précise au conseil municipal que le contrat de Madame Cathie Guinamand, assistante aux services à la population, arrive à échéance le 31 janvier. Ce contrat va être renouvelé pour une durée de 3 mois à savoir jusqu'au 30 avril 2016.

Elle indique que le Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) de Monsieur Yan Guillaumeud, du service technique, se termine le 15 mars 2016. La convention CAE sera renouvelée pour un an en effectuant une formation qualifiante pendant la durée du contrat.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Germaine Tréhel, adjoint technique, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2016. A sa demande, elle poursuivra son activité professionnelle afin d'assurer le service du restaurant scolaire par un contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 5 heures jusqu'au 5 juillet 2016, fin de l'année scolaire.

De ce fait, Madame Sylvie Henry occupera le poste de Madame Germaine Tréhel. Sa durée hebdomadaire passera de 5h à 14 heures à compter du 1^{er} mars 2016.

2 ó Madame le Maire explique au conseil que, suite au sinistre intervenu en juillet 2014 sur la cabine haute située au lieu-dit « La Barbière » et au remplacement du transformateur, l'éclairage public n'a plus fonctionné dans la rue de la Croix Harel et rue de la Fleuriais. Afin d'assurer la sécurité dans ces deux rues, des travaux ont été effectués rapidement par la société Santerne (succédant à STE). Le coût de cette intervention a été de 1 290 ¢ HT soit 1 548 ¢ TTC.

3 6 Monsieur Bernier informe qu'un chêne et un châtaignier seraient à abattre autour du chêne de la Liberté au lieu-dit Raingo. Il suggère de proposer aux personnes intéressées par le bois des Landes d'effectuer ce travail au prix de 20€ le m³. De plus, cette information sera diffusée sur le site internet de la commune.

Il sera prévu de nettoyer le lieu et de replanter un chêne rouge d'Amérique.

4 6 Monsieur Moreaux indique que le stationnement des quatre camions, le week-end, sur le parking du terrain de football est gênant lors des rencontres sportives. Une concertation avec les chauffeurs va être établie pour envisager un autre endroit de stationnement.

Question diverse.

Madame Laurent demande si la voie, très endommagée, au lieu-dit Le Chauchix Vert, sera refaite. La réfection de cette rue est prévue dans le prochain programme voirie, des devis vont être demandés pour ces travaux.